



Droit routier et précisions concernant mon véhicule

Par Visiteur

Bonjour,j'ai eu un sinistre (feu de mon vehicule dans un camping) le 04/07/10 en vacacance ,j'ai fait rapatrier mon véhicule plus près de chez moi par mes propre moyen, et depuis mon véhicule est stationner dehors dans un parc à voiture .Je n'ai eu aucun rapports d'expert ni courrier,concernant le remboursement de mon véhicule et de mes affaires personnelles depuis sois disant l'expert veut faire intervenir une societe spécialisé dans la recherche de départ de feu .Est-ce normale , quelles sont les démarches à faire ? Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,j'ai eu un sinistre (feu de mon vehicule dans un camping) le 04/07/10 en vacacance ,j'ai fait rapatrier mon véhicule plus près de chez moi par mes propre moyen, et depuis mon véhicule est stationner dehors dans un parc à voiture .Je n'ai eu aucun rapports d'expert ni courrier,concernant le remboursement de mon véhicule et de mes affaires personnelles depuis sois disant l'expert veut faire intervenir une societe spécialisé dans la recherche de départ de feu .Est-ce normale , quelles sont les démarches à faire ?

Il faudrait voir les circonstances de l'accident mais une telle expertise est en effet usuelle en cas de dommages aux biens nécessitant l'intervention de l'assurance. Cette dernière doit en effet pouvoir déterminer les responsable afin de pouvoir se retourner ensuite contre eux.

Il convient donc d'attendre pour l'instant patiemment que l'expertise parviennent jusqu'à son bout ce qui peut prendre néanmoins quelques semaines..

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.